Envoyé en préfecture le 29/07/2021
Reçu en préfecture le 29/07/2021
Affiché le
ID : 037-213701832-20210726-44_2021-DE

Commune de

Perrusson

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de zonage n°3/4

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 26 juillet 2021
approuvant les dispositions de la révision allégée n°1.

Fait à Perrusson,
Le Maire,

APPROUVE (PLU) : 10/01/2019
APPROUVE (Modification simplifiée n°1) : 22/05/2019
APPROUVE (Révision allégée n°1) : 26/07/2021
APPROUVE (Modification n°1) : 26/07/2021

auddicé urbanisme
auddice.com

Agence Hauts-de-France
Judge-sur-mer
Pôle Aménagement
3 rue des Mésolles
55206 Ancerville-Marendis
03 27 97 38 39

Agence Val-de-Loire
Zone d'activités Evapaux
Parc des Ombres Jonages
49400 Saumur
02 41 51 90 50

Agence Seine-Normandie
Parc d'activités Le Long Buisson
500 rue Clément Ader- Bât. 1
27300 Val-d'Orvanne
02 32 52 54 28

Agence Grand-Est
Espace Saint-Croix
6 place Saint-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
09 39 64 59 01

Légende

- Patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Elément paysager identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Mur identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Elément paysager identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Mare ou étang à protéger au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du Code de l'Urbanisme
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Espace Boisé Classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L151-11,2° du Code de l'Urbanisme
- Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRi) de la Vallée de l'Indre
- Bande de nuisance sonore de 30 mètres
- Bande de nuisance sonore de 100 mètres
- Périmètre de 500 mètres autour des monuments historiques

- UA : Zone urbaine du centre historique
- UAa : Zone urbaine patrimoniale du centre historique
- UB : Zone urbaine mixte
- UC : Zone urbaine à vocation commerciale
- UCi : Zone urbaine inondable (constructible à conditions - aléa faible) à vocation commerciale
- UDi2 : Zone urbaine inondable (aléa fort) à vocation d'équipements publics
- UE : Zone urbaine à vocation d'artisanat
- UF : Zone urbaine à vocation industrielle
- UFa : Secteur urbain à vocation artisanale

- 1AUa : Zone d'urbanisation future mixte à vocation principale d'habitat
- 1AUc : Zone d'urbanisation future mixte à vocation principale d'habitat
- 1AUe : Zone d'urbanisation future à vocation principale d'habitat

- A : Zone agricole
- Ah : Secteur agricole occupé par de l'habitat groupé (hameau)
- Ap : Secteur agricole inconstructible
- As : Secteur agricole à vocation d'aire de sédentarisation des gens du voyage

- N : Zone naturelle
- Nc : Secteur naturel patrimonial à vocation de résidence séniors
- Nf : Secteur naturel occupé par la voie ferrée
- Nfi : Secteur naturel inondable occupé par la voie ferrée
- Ni1 : Secteur naturel inondable (aléa faible)
- Ni2 : Secteur naturel inondable (aléa fort)
- Ni3 : Secteur naturel inondable (aléa très fort)
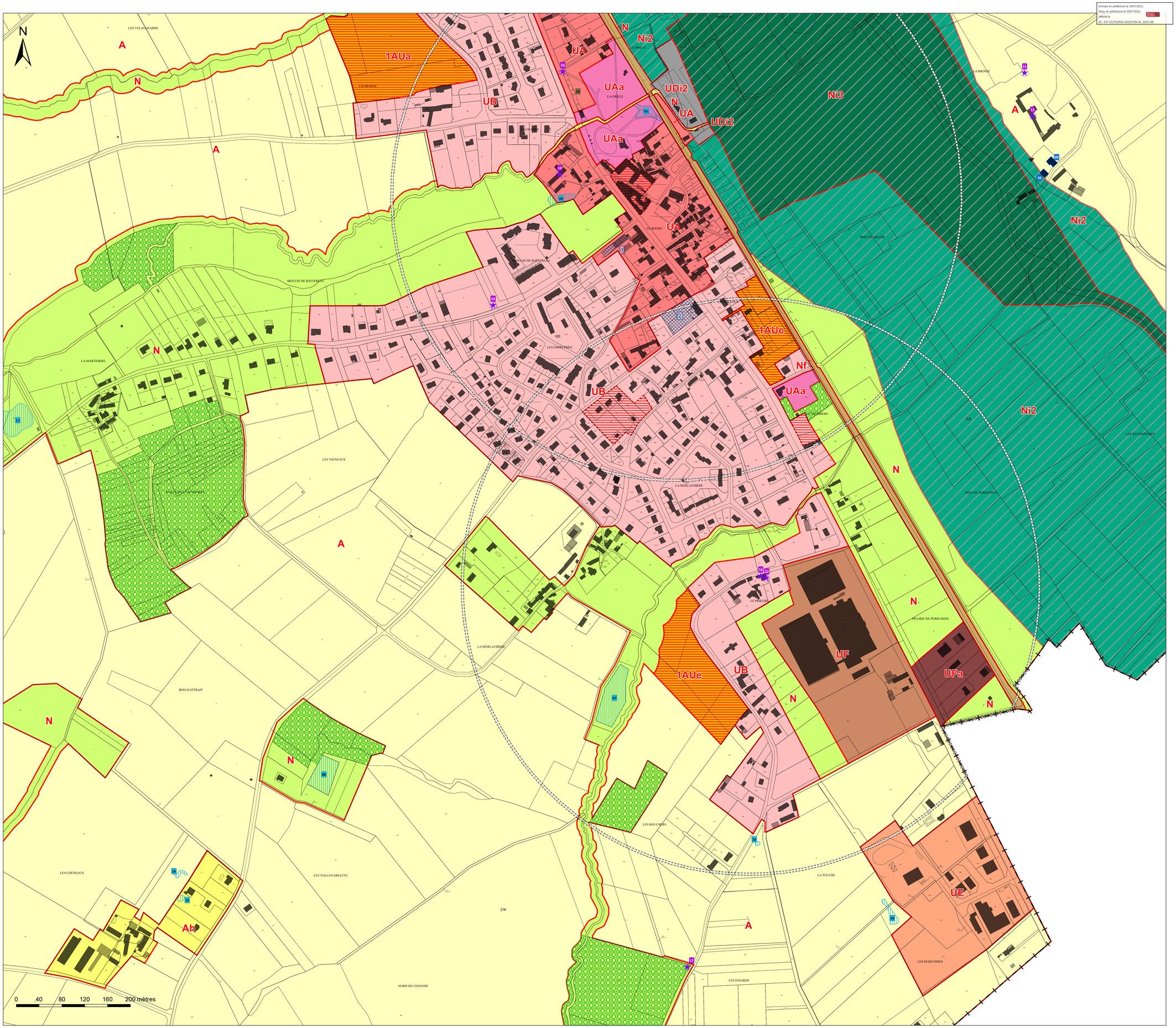
N°	Surface	Objet	Bénéficiaire
ER n°1	541 m²	Aménagement de places de stationnement	Commune
ER n°2	2450 m²	Création de logements sociaux et d'un parking	Commune